

DESCRIPTION

DES ROUSSETTES ET DES CÉPHALOTES,

Deux nouveaux genres de la famille des Chauve-souris.

PAR M. GEOFFROY-SAINT-HILAIRE.

ART. I. DES ROUSSETTES.

Nous avons déjà eu occasion de remarquer (1) que Brisson avoit eu le premier l'idée de séparer les chauve-souris en plusieurs genres et qu'il n'avoit exécuté ce plan que pour mettre ensemble des animaux qui se convenoient sous le seul rapport du nombre des dents, ayant imaginé, comme on le sait, de fonder sa distribution méthodique des quadrupèdes sur cet unique caractère, auquel il sacrifia scrupuleusement toutes les autres considérations de son sujet.

Quoique nous ne soyons pas dirigés par les mêmes principes que ce savant, nous croyons toutefois devoir adopter ses vues sur les chauve-souris, et nous allons particulièrement reproduire le genre *pteropus* (*roussette*) qu'il avoit établi.

Il est tant de données pour l'adopter, qu'on seroit étonné

(1) *Annales du Muséum d'II. N.*, tom. 8, pag. 187.

qu'on ne l'eut pas fait encore, si l'on ne savoit qu'on n'a jamais cru ce genre comme composé de plusieurs espèces : on s'est jusqu'ici accordé à attribuer au même animal les diverses observations, sur les roussettes, de Seba, de Clusius, de Brisson, d'Edwards et de Buffon, en sorte que c'est toujours sous un seul nom spécifique, sous celui de *vespertilio vampyrus*, qu'on a employé tout ce qui a été dit et écrit au sujet de ces chauve-souris.

Les dernières recherches des naturalistes en Égypte, au Bengale, à Timor et à Java, ont beaucoup contribué à augmenter cette petite famille, et nous ont ainsi mis sur la voie de comparer entre elles les roussettes déjà publiées et qu'on avoit prises jusqu'à ce jour pour de simples variétés d'âge ou de sexe; et c'est alors que nous avons reconnu qu'il existe un certain nombre de ces animaux assez semblables pour s'appartenir comme espèces du même genre et assez différens pour mériter d'être inscrits dans le catalogue des êtres comme espèces distinctes.

Nous avons annoncé un groupe des plus naturels, et l'on va voir en effet par combien de traits les roussettes se ressemblent. On les reconnoît facilement à leur port, à leur tête longue et conique, à leur museau effilé et pointu, à leurs oreilles courtes et simples, enfin à la brièveté de leur manteau en arrière. Elles ont peu ou point de queue, les extrémités postérieures simplement bordées, mais non réunies par la membrane inter-fémorale, et la membrane des ailes (1)

(1) Les autres chauve-souris ont les membranes des ailes et de la queue dans une position différente, en ce qu'elles sont adhérentes aux côtés des extrémités postérieures.

étendue sur le dessus des jambes et aboutissant, en passant par dessus le métatarse, à l'origine du quatrième doigt. Elles sont les seules qui aient le deuxième doigt de la main pourvu d'ongle et de phalange onguéale, et les seules aussi qui soient privées d'une seconde oreille externe ou du moins de la partie de l'oreille formée par un repli et un développement excessif du tragus. Leur langue est rude et papilleuse comme la langue des chats, et leurs dents ressemblent pour la forme et le nombre à celles des singes.

L'analogie, sous ce rapport, des roussettes avec ces derniers animaux est si grande que Brisson est en quelque sorte excusable de les en avoir rapproché, à l'exclusion des makis.

Leurs dents sont au nombre de 54, savoir : 8 incisives, 4 canines et 22 molaires; Daubenton n'avoit compté que 20 de celles-ci, n'en ayant aperçu que 8 au lieu de 10, à la mâchoire supérieure.

Les incisives sont taillées en biseau, espacées avec symétrie et rangées demi-circulairement.

Les canines sont longues, comprimées et à trois faces.

La petitesse de la première et de la dernière molaire empêche qu'elles soient d'une grande utilité dans la mastication, mais les autres molaires y suppléent, étant beaucoup plus grandes : elles ont au surplus une forme qu'on ne retrouve dans aucun autre animal. Leurs couronnes ne sont pas hérissées de tubercules : elles présentent une surface longue et étroite, le plan en est oblique et la détritron exerce son action plus sur le centre que sur les bords qui saillent en vives arêtes.

À la seule inspection de ces molaires, il seroit aisé de juger, si d'ailleurs ce n'étoit un fait acquis déjà par des observations

directes, que les roussettes ont d'autres habitudes et surtout un autre régime diététique que les chauve-souris de nos contrées.

Elles présentent les mêmes caractères ostéologiques que celles-ci, à l'exception que leur omoplate est plutôt triangulaire que carrée; que leur cubitus, presque entièrement effacé dans les autres chauve-souris, est plus apparent et plus dégagé du radius qu'il accompagne dans les deux tiers de sa longueur; que le sternum forme une bien plus forte saillie, se relevant en une espèce de brechet; et que la première pièce sternale, plus large, plus robuste et plus profondément séparée antérieurement, rappelle davantage les formes et les usages de la fourchette des oiseaux.

Le second doigt de l'aile, ce qui est peut-être un effet du développement de la membrane dans le vol, est à demi-tourné de dedans en dehors; un peu moins la phalange métacarpienne, davantage la pénultième, et beaucoup plus la phalange onguéale. Il en résulte que l'ongle qui embrasse l'extrémité de cette dernière phalange est dans une situation opposée, au lieu d'être, comme il étoit naturel de s'y attendre, inférieur par rapport au plan de l'aile : on a eu soin d'exprimer dans nos planches cette singularité, à laquelle personne, à ce que je sache, n'a encore donné attention.

Ce deuxième doigt, à qui il ne manque aucune phalange, est de plus remarquable par plus de brièveté : il est plus long dans les autres chauve-souris, quoiqu'elles soient privées de l'osset qui porte l'ongle.

Enfin je ne dois pas oublier de rappeler que les roussettes ressemblent à nos principales chauve-souris de France

par le défaut de feuilles ou de membranes autour des narines.

Il est sans doute impossible d'imaginer un groupe mieux circonscrit, et de trouver une famille plus parfaitement isolée de ses congénères et plus naturelle : mais ces avantages sont balancés par des inconvéniens. On en éprouve d'autant plus de difficultés dans l'étude des espèces ; car alors les caractères à l'emploi desquels on se trouve réduit sont d'un ordre plus inférieur et laissent trop souvent prise à l'arbitraire : c'est l'embarras dans lequel nous nous trouvons pour la détermination des espèces de roussettes.

Ces chauve-souris sont cependant susceptibles d'une distinction dont nous nous enpresserons de profiter. Les grandes roussettes n'ont pas de queue et les autres en ont une petite : nous les partagerons d'après ce caractère en deux sections, en les rangeant d'après leur taille et en commençant par les plus grandes.

On peut se borner dans l'arrangement systématique de ces animaux aux principaux caractères suivans.

ROUSSETTE. *PTEROPUS*.

Dents : *incisives* $\frac{4}{4}$ — *canines* $\frac{2}{2}$ — *molaires* $\frac{10}{12}$.

La couronne des *molaires* large et terminée par deux arêtes : le deuxième doigt de la main pourvu de sa phalange onguéale.

* DES ROUSSETTES *sans queue*.

I. LA ROUSSETTE ÉDULE. *Pteropus edulis*.

Caract. Entièrement noirâtre : le dos couvert de poils ras et luisans.

Nouvelle espèce (1) découverte par MM. Péron et Lesueur dans leur voyage aux terres Australes. Nous lui conservons le nom qu'avoient adopté ces deux savans voyageurs, et qu'ils lui avoient donné, parce que sa chair blanche, délicate et très-tendre est regardée par les Timoriens comme un mets exquis : les insulaires (ajoute M. Péron dans ses notes, dont il a bien voulu me permettre d'extraire celle-ci) la confondent avec toutes les autres espèces de cheiroptères sous le nom de *Malanon Bourou* (oiseau de nuit).

Grandeur du bout du museau jusqu'à l'anus 28 centimètres : envergure 152 : longueur de la tête 9.

Poils d'un brun-noirâtre partout le corps, d'une teinte plus foncée sur la poitrine et plus claire sur le dos : — peu fournis en général, assez épais autour du col, moins sur le ventre et plus rares encore sur le dos où ils adhèrent à la peau dans toute leur longueur.

PATRIE. L'île de Timor.

(1) Je rapporte à cette espèce le paragraphe suivant d'un manuscrit de M. Leschenault de la Tour sur les animaux de Java. Je donnerai par la suite d'autres extraits du même manuscrit, d'après la permission que l'auteur m'en a bien voulu accorder : de semblables notes, recueillies sur les lieux mêmes, ont un intérêt qui sera sans doute apprécié des naturalistes.

« *La Roussette kalou*. Les Malais lui donnent le nom de *kalou*; elle a 5 pieds » d'envergure (160 centimètres) et 11 pouces de long (30 cent.), mesurée depuis » le bout du museau jusqu'au bout de la croupe. L'iris est très-brun et les ongles » des pieds sont longs et très-aigus. Le museau ressemble à celui d'un chien dont » le bout du nez seroit fendu en deux : les narines sont comme roulées en » cornet. Le poil est rude : depuis l'occiput jusqu'aux épaules, il est roux enfumé, » et dans toutes les autres parties il est noir, mélangé de quelques poils blancs.

» Ces chauve-souris sont très-communes dans l'île de Java : elles vivent en » grande société : elles restent pendant le jour suspendues aux branches des » arbres les plus élevés et s'y accrochent si bien que si on les tue dans cette posi- » tion, elles y demeurent : il faut les épouvaeter, afin de les faire faire, et les tirer » ensuite au vol, pour s'en procurer.

» Leur langue est armée de papilles très-rudes : leur cri, quand on les tourmente, » est fort aigu : elles vivent de fruits. »

Nota. Il arrive assez souvent que les espèces d'un genre très-naturel habitent une même région, et particulièrement la zone torride d'un continent à l'exclusion de l'autre : cette observation est applicable à tout le genre *pteropus*, aux roussettes dont on n'a encore trouvé aucune hors des contrées chaudes de l'ancien continent.

II. LA ROUSSETTE D'EDWARDS. *Pteropus Edwardsii*.

Caract. Pelage roux; le dos brun-marron.

La grande chauve souris de Madagascar. EDW. *Ois.*, page 108.

Vespertilio vampyrus, LINN. GM.

Cette roussette est un peu moins grande que la précédente : Edwards lui a trouvé 45 pouces anglais d'envergure : elle est aussi plus velue.

Son dos, à partir des épaules, est d'un brun-marron; les épaules, le cou et la tête d'un roux vif; la poitrine d'un roux-terne, et le ventre d'un brun clair. L'individu d'Edwards avoit le museau noir : le nôtre, dont nous sommes redevables à l'estimable naturaliste M. Macé, a le museau moins foncé et seulement de couleur marron.

PATRIE. Madagascar, d'après Edwards.

III. LA ROUSSETTE VULGAIRE. *Pteropus vulgaris*.

Caract. Noir; la face et les flancs supérieurs roux.

Vespertilio ingens. CLUS. *Exot. tab.*, p. 94.

La Roussette. BRISS. *Quad.*, p. 216.

Le Chien-volant. DAUB. *Acad. des Sciences*, année 1759, p. 384.

La Roussette. BUFF., tom. X, tab. 14.

Vespertilio vampyrus, LINN. GM.

Grandeur 25 centimètres : envergure 98 : longueur de la tête 7.

Cette roussette est couverte, particulièrement sur le ventre, d'un poil épais et grossier : tout le dessous du corps est d'un

noir foncé hors la région du pubis entièrement roussâtre : la face est aussi de cette couleur, ainsi que les côtés du dos; la teinte des parties supérieures est moins foncée et tire plus sur le marron.

Les incisives supérieures sont séparées presque également, les latérales sont à peine plus courtes. L'oreille est petite, pointue, fort peu échancrée à la partie supérieure et latérale.

Un autre individu, dernièrement apporté de l'île de France, et dont j'ai donné les habitudes, d'après M. Roch, dans les *Annales du Muséum*, tome 7, page 227, paroît n'être qu'une variété dans cette espèce : M. Huet l'a peint sur vélin pour la collection du Muséum. Il a en marron-clair tout le noir du sujet de notre description, et en jaune pâle tout ce que celui-ci nous montre de roux.

PATRIE. L'île de France et celle de Bourbon.

IV. LA ROUSSETTE A COU ROUGE. *Pteropus rubricollis.*

Caract. Gris-brun : le cou rouge.

La Rousselle à cou rouge. BRISS. Quad., p. 217.

La Rougette. BUFF., tom. X, tab. 17.

Vespertilio vampyrus. LINN. GM.

Envergure 65 centimètres : longueur de la tête 4 cent. 5 millimètres.

Les dents incisives sont plus rapprochées, celles du milieu étant contiguës : elles sont rapprochées par paire à la mâchoire inférieure. Les oreilles sont petites et cachées dans les poils : la membrane inter-fémorale est aussi plus étroite.

Le poil est beaucoup plus touffu que dans toute autre

roussette : il est d'un gris-brun sur tout le corps, à l'exception du cou, où il est d'une couleur très-vive, mêlée d'orangé et de rouge.

PATRIE. L'île de Bourbon. Le seul individu que nous possédons provient du cabinet de Réaumur auquel il avoit été envoyé par M. de la Nux.

Nota. Brisson avoit composé son genre *pteropus* des deux précédentes roussettes et d'une troisième espèce, le *vespertilio spectrum*, qui n'est point de ce genre et sur laquelle nous nous proposons de revenir, quand nous traiterons des chauve-souris à feuille sur le nez, ou de notre genre *phyllostome*.

V. LA ROUSSETTE GRISE. *Pteropus griseus*.

Caract. Gris-roux : la tête et le cou roux.

Nouvelle espèce du voyage de MM. Féron et Lesueur aux terres Australes.

Grandeur 18 centimètres : envergure 60.

Cette roussette a ses dents incisives supérieures égales et bien rangées, tandis qu'un intervalle à leur milieu sépare celles d'en bas : nulle autre n'a les oreilles aussi courtes. La membrane des ailes ne naît pas précisément des flancs, mais provient de beaucoup plus haut et presque de la ligne moyenne du dos.

Les poils du cou sont longs et frisés, et ceux du dos, depuis les épaules, courts au contraire et couchés, mais non toutefois adhérens comme dans la grande roussette.

La tête et le cou sont d'un roux assez vif et tout le reste du pelage est gris-roux, passant presque à la couleur lie de vin, particulièrement sur le dos.

PATRIE. L'île de Timor. Nous en possédons les deux sexes et la femelle, avec de longues tétines.

* * DES ROUSSETTES à queue.



LE ROUSSETTE Grise. PTEROPUS Griseus. PL. III.



VI. LA ROUSSETTE PAILLÉE. *Pteropus stramineus*.

Caract. Jaune-roussâtre ; queue très-courte.

Chien-volant. SEBA, Mus. 1, tab. 57, f. 1, 2.

Thé lesser ternate bot. PENN. Syn., tab. 31, f. 1.

Grandeur 16 centimètres ; envergure 65.

Nous en avons deux individus sous les yeux, l'un de Timor et l'autre sans patrie connue. Il n'y a que le premier qui ait ses poils du dos couchés, caractère qu'il est fort singulier de ne rencontrer que dans les roussettes de Timor. Celles-ci feroient-elles un séjour plus prolongé que d'autres dans le creux des arbres, et cette circonstance empêcheroit-elle le poil de prendre tout son accroissement ? Nous n'essayerons pas de donner plus de probabilité à cette conjecture (1).

Malgré une différence aussi notable, nous penchons à regarder nos deux individus comme appartenant à la même espèce : nous ne voyons pas qu'ils diffèrent en d'autres points.

La roussette paillée a le poil court et toutefois abondant : la membrane de l'aile en est aussi plus garnie, et il n'y a pas jusqu'à l'avant bras qui en soit recouvert. Le pèlage est jaune en dessus, roux au cou et d'un roux marron sur la tête et le dos. Nous avons enfin trouvé les incisives inférieures contiguës et les supérieures séparées par paire.

PATRIE. Timor, d'après MM. Péron et Lesueur, et Ternate, d'après Seba. Nous sommes redevables de notre second individu à l'illustre confrère que nous venons de perdre, M. Fourcroy.

(1) Toutes les roussettes de Timor se tiennent, en effet, dans le tronc des vieux arbres ou dans le creux des rochers : il n'y a que la grande espèce qui habite des cavernes, ordinairement les plus profondes et les plus obscures. *Note de M. Péron.*

VII. LA ROUSSETTE D'ÉGYPTE. *Pteropus Egyptianus*.

Caract. Poils laineux, gris-bruns.

Nouvelle espèce provenant de mon voyage en Egypte.

Grandeur 14 centimètres : envergure 56.

Cette nouvelle espèce a la tête proportionnellement plus courte et plus large que les autres ; son poil est épais, doux, court, gris-brun et plus foncé en dessus qu'en dessous, et ses incisives très-petites, fines et symétriquement rangées.

PATRIE. La basse Egypte. J'en ai rapporté plusieurs individus que j'ai détachés moi-même du plafond d'une des chambres de la grande Pyramide.

VIII. LA ROUSSETTE AMPLEXICAUDE. *Pteropus amplexicaudatus*.

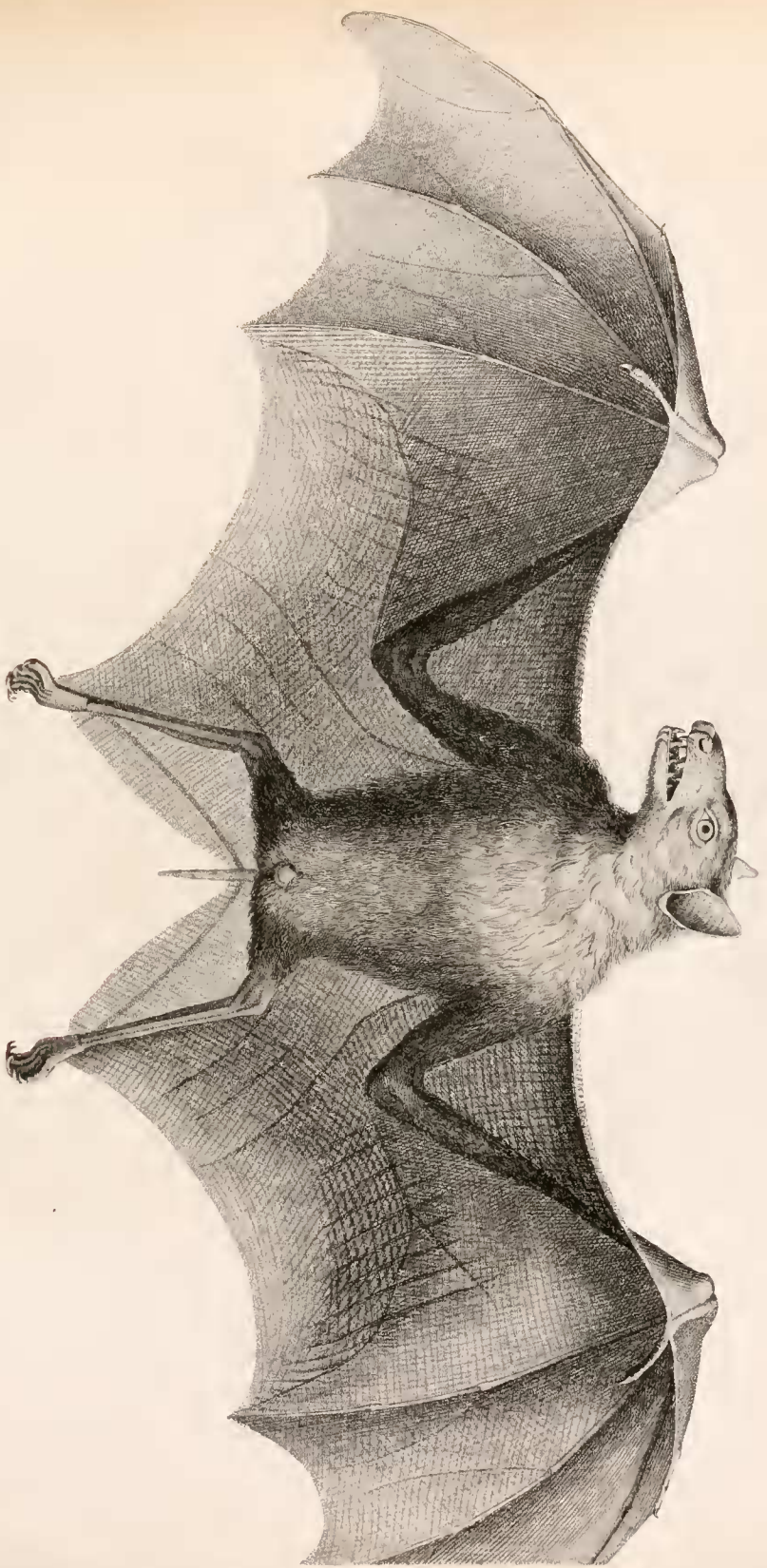
Caract. Gris-roux ; la queue de la longueur de la cuisse et à moitié enveloppée dans la membrane inter-fémorale.

Nouvelle espèce du voyage aux terres Australes.

Grandeur 12 centimètres : envergure 45.

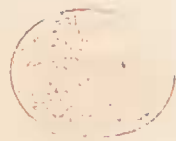
Le trait le plus remarquable de cette petite roussette est la dimension de sa queue, dont la longueur n'excède pour tant pas celle de la cuisse. La membrane inter-fémorale n'est pas aussi fortement échancrée que dans les précédentes, mais s'étend de part en part de manière à passer par dessus la queue et à en recouvrir la moitié.

Nous avons plusieurs individus de cette espèce, entre autres un mâle et une femelle dont le pelage varie : le mâle tire plus sur le roux, et la femelle sur le brun : le dos et le sommet de la tête sont roux dans l'un et bruns dans l'autre : le reste est gris-roux : le poil est court, couché et comme velouté : les incisives sont toutes contiguës et de même grandeur.



L. ROTHSCHILDE. PTEROPTIS amplivulvata. Pl. I.





LI. ROT'SSEYITE a orollis hordis. PTEROPTIS macropodus. Pl. II.

57.



PATRIE. L'île de Timor, d'où cette espèce a été rapportée par MM. Péron et Lesueur.

IX. LA ROUSSETTE A OREILLES BORDÉES. *Pteropus marginalus*.

Caract. Brun-olivâtre : un liseret blanc autour des oreilles.

Nouvelle espèce due aux recherches de M. Macé.

Grandeur 10 centimètres : envergure 55.

Ces caractères suffisent à la détermination de cette espèce : nous remarquerons cependant qu'elle a ses dents incisives très-fines et néanmoins très-resserrées entre les canines : sa tête est en apparence plus ramassée et moins longue que dans les précédentes, parce qu'elle est renflée vers le chanfrein : enfin ses poils sont partout ras, courts et bruns-olivâtres.

PATRIE. Le Bengale.

X. LA ROUSSETTE KIODOU. *Pteropus minimus*.

Caract. Poils laineux et d'un roux vif ; langue extensible.

Nouvelle espèce découverte et rapportée par M. Leschenault de la Tour (1).

(1) M. Leschenault en donne la description suivante dans le manuscrit qu'il a eu la bonté de me communiquer.

« La Roussette kioudou. C'est sous ce dernier nom que les Javans la connoissent : elle ressemble en petit à la roussette kalou, mais elle a le museau proportionnellement plus long et les oreilles un peu plus grandes. Sa longueur est de 3 pouces et demi (9 centimètres $\frac{4}{5}$) et son envergure de 10 pouces (27 cent.).

» Le poil est fin et doux. La langue de cet animal est longue de 2 pouces : il a la faculté de la sortir en entier et de la retirer comme le pangolin fait de la sienne : elle est épaisse et couverte, l'espace de 7 lignes, de papilles qui sont retroussées en arrière et qui, à raison de leur petitesse, ne sont point rudes au toucher. Les yeux sont grands, l'iris jaune. Le mâle porte de gros testicules : il fait

Grandeur 9 centimètres : envergure 27.

Les poils sont longs, doux au toucher et touffus : ils sont d'un ton de couleur égal, roux vif en dessus, roux terne en dessous ; de la même teinte enfin que la *serotine* (*vesp. serotinus*). La tête de cette roussette m'a paru d'une longueur démesurée, ce que j'attribue en partie à la manière dont on aura préparé les deux dépouilles dont nous sommes redevables à M. Leschenault.

La petitesse de cette roussette est digne de remarque. En effet les envois qu'on avoit faits jusqu'ici en Europe des espèces de ce genre avoient persuadé les naturalistes que la grandeur étoit un attribut constant de ces animaux : nous apprenons le contraire par cet exemple. Car il n'y a nul doute que les deux dépouilles de M. Leschenault provinssent de roussettes adultes : nous en sommes certains tant par des observations directes que par le témoignage du savant voyageur qui nous les a remises.

Nous en dirons autant des autres espèces que nous venons de passer en revue : ce n'est qu'après les avoir soigneusement étudiées sous toutes les considérations d'âge et de sexe que nous nous sommes déterminés à les comprendre comme espèces distinctes dans cette monographie.

PATRIE. L'île de Java.

* * * ROUSSETTES à ailes sur le dos.

» entendre par fois un cri très-aigu. J'ai ouvert une femelle qui étoit pleine, et
 » qui ne portoit qu'un petit : ses mamelles au nombre de deux étoient placées
 » très-près des aisselles.

« Cette espèce vit de fruits et ne vole que la nuit. »

XI. LA ROUSSETTE MANTELÉE. *Pteropus paliiatus*.

Caract. Les membranes des ailes naissant de la ligne moyenne du dos.

Nouvelle espèce, constatée d'après un jeune individu.

Grandeur de notre jeune sujet 10 centimètres : envergure 58 : longueur de la tête 4 : longueur de la queue 1 centimètre 5 millimètres.

Quoique nous ne connoissions pas encore cette roussette dans son état parfait et dans son entier développement, nous ne craindrons pas cependant de nous tromper en la présentant ici comme une espèce distincte : trop de caractères la séparent des précédentes.

La tête de notre individu est grosse, arrondie, ellipsoïde, et son museau court et épais comme dans des sujets de premier âge. Ses dents aussi n'étoient pas entièrement formées : les canines ne faisoient que de paroître et excédoient à peine les molaires. J'ai vu distinctement ses dents incisives et les ai comptées au nombre de 4 à chaque mâchoire, circonstance sur laquelle il est important d'insister, comme on le verra par la suite : les incisives supérieures sont égales et à une petite distance les unes des autres, et celles d'en bas plus rapprochées et plus petites : les intermédiaires sont encore plus fines que les latérales.

Les narines sont tubuleuses et écartées comme dans la céphalote de Pallas, et les oreilles étroites et terminées en pointe : le dos n'est couvert que d'un duvet dont on trouve quelques traces sur toute la membrane des ailes, tandis que

les épaules, le cou, la tête et le ventre sont couverts de poils longs, soyeux et peu fournis.

La couleur du pelage est le jaune très-pâle, ou la teinte de la paille.

Mais deux grands caractères distinguent particulièrement cette espèce et permettent de conjecturer qu'elle sera un jour retirée des roussettes, pour être élevée au rang de genre, si l'on continue à mieux étudier ces animaux et si l'on vient à en connoître d'autres espèces analogues.

Ces deux caractères sont 1°. l'absence de l'ongle au doigt indicateur, absence qui n'empêche pas que ce doigt ne soit tout aussi court qu'il l'est dans les roussettes, et qu'il ne soit pourvu de toutes ses phalanges; et 2°. l'insertion des ailes, dont les membranes adhèrent entre elles.

Rien sans doute n'est plus singulier qu'une telle organisation : dans les autres chauve-souris la membrane étendue entre les doigts de la main naît des flancs et se trouve formée par un prolongement de la peau qui s'amincit en prenant une aussi grande extension; mais dans la roussette que nous décrivons, les membranes des ailes proviennent au contraire de la ligne moyenne du dos, où la peau forme une saillie ou arête de 2 à 5 millimètres, avant que de s'étendre horizontalement et de se porter sur les extrémités. On diroit un manteau jeté sur les épaules de cette roussette, d'où j'ai pris occasion de lui donner le nom de *mantelée* (*paliatus*).

Cette disposition ne peut avoir lieu sans qu'elle soit employée avec beaucoup d'avantages par l'animal en qui elle se rencontre : ainsi premièrement en augmentant sa surface, elle le rend spécifiquement plus léger et le seconde dans le vol;

et deuxièmement en donnant lieu, quand l'aile est repliée, à la formation d'une poche ample et profonde, elle procure aux petits qui se nourrissent encore du lait de leur mère, une enveloppe commode et un abri où ils trouvent toute la sûreté et toute la chaleur qui leur est nécessaire.

PATRIE. Elle nous est inconnue. Nous sommes redevables du sujet de cette description à M. Van-Marum qui nous l'envoya avec quelques autres doubles du cabinet de Teyler à Harlem, en compensation d'objets que nous lui avons fait parvenir.

ART. II. DES CÉPHALOTES.

Nous donnons ce nom à la *céphalote* de Pallas et à une nouvelle espèce du voyage aux terres australes, qui ont une très-grande affinité avec les roussettes, mais qui en diffèrent assez pour ne pouvoir être comprises dans le même genre.

Ces deux chauve-souris ressemblent en effet aux roussettes par ce qu'il y a de plus essentiel dans les parties qui les constituent : la tête conique, le museau aigu, les oreilles sans tragus, le doigt indicateur de la main court et pourvu de toutes ses phalanges, la brièveté de la membrane inter-fémorale, la position de celle-ci par rapport à la jambe, la petitesse de la queue, la langue papilleuse et surtout par la forme, que nous avons dit si remarquable, des dents molaires.

Mais elles en diffèrent à d'autres égards. Les céphalotes ont la tête proportionnellement plus courte et plus large et la face davantage que le crâne : la boîte cérébrale est sensiblement plus évasée en arrière et plus étroite antérieurement ; les dents ne sont plus qu'au nombre de 28, 4 incisives, 4 canines et 20 molaires, dont 8 à la mâchoire supérieure et 12

à l'inférieure; et les incisives sont ainsi réduites à moitié de leur nombre dans les roussettes, sans que ce soit un effet de la gêne qu'auroit pu occasionner un rapprochement trop grand ou un excessif développement des dents canines : car les incisives supérieures sont à une certaine distance entre elles et parfaitement isolées; ce qui toutefois ne s'applique pas aux deux incisives inférieures plus rapprochées l'une de l'autre et des canines.

Une aussi grande anomalie dans un caractère de cette importance n'existe jamais seule; pour le peu qu'on soit au courant des lois zoologiques, on sait qu'une pareille modification en entraîne nécessairement d'autres : c'est la conséquence de ce qu'il existe une sorte de subordination dans les caractères, de ce que tout est lié dans l'organisation, et de ce que sans qu'on en connoisse bien le comment et la cause, on trouve toujours qu'il y a corrélation, là même où l'on n'aperçoit aucune connection nécessaire.

A bien dire, ce manque de deux incisives ne peut passer pour une anomalie qu'autant qu'on attribue aux roussettes les deux espèces où s'observe ce défaut.

Car si en poursuivant l'examen de leurs caractères, on arrivoit à constater dans tous leurs principaux organes d'autres différences du même ordre, il faudroit bien reconnoître dans de semblables animaux les conditions d'un type particulier et distinct; et en se laissant guider par cette indication, on éviteroit d'une part de déformer un genre aussi bien circonscrit que l'est celui des roussettes et l'on se procureroit de l'autre l'avantage de faire valoir l'hiatus qu'il y a entre ces deux genres et d'en faire en quelque sorte mesurer l'étendue.